



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Cipolla Alexandre, UDC ; Raboud Damien (suppl.), UDC
Objet **CGN : où sont les produits valaisans ?**
Date 13.11.2018
Numéro **5.0377** *(En collaboration avec le DEF)*

Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat de soutenir les producteurs valaisans en intervenant auprès de la « Compagnie générale de navigation » (CGN) afin qu'elle propose dans ses différents restaurants des produits valaisans.

Nous vous informons que la carte des vins sur les bateaux de la CGN, pour des raisons de logistique et de stockage, est bien moins fournie qu'une cave de restaurant à quai, avec seulement quinze références, toutes suisses. Depuis cette année, trois vins valaisans figurent sur la carte des bateaux de la CGN, soit un vin sur cinq.

Par ailleurs le restaurateur de la CGN est en partenariat avec une distillerie réputée de notre canton pour ce qui concerne les digestifs. Concernant l'offre culinaire, le restaurateur met en avant, autant que possible, les produits suisses sans références particulières à un canton.

Suite à l'intervention de l'administration cantonale auprès de la CGN, cette dernière ne manquera pas de prendre en compte les produits valaisans lors de l'établissement des menus futurs.

Il est proposé l'**acceptation** du postulat, car déjà réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie	aucune
Conséquences financières	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	aucune
Conséquences RPT	aucune

Sion, le 10 avril 2019